

Le président de l'université de La Réunion

Vu le code de l'éducation et notamment l'article D612-1-13 ;
Vu les propositions de l'UFR droit et économie ;
Vu les propositions de l'UFR sciences et technologies ;

ARRETE

Article 1 : Sont désignés en qualité de présidents et membres pour les commissions d'examen des vœux dans Parcoursup 2022-2023 :

CPES

Président :

Nicolas Moreau, Professeur des universités en sciences économiques, Université de La Réunion

Membres :

- Frédéric Alicalapa, Maître de Conférences en génie électrique, électronique, photonique et systèmes, Université de La Réunion
- Laurent Didier, Maître de Conférences en sciences économiques, Université de La Réunion
- Nancy Dupont-Ramaye, Professeure de français, Lycée Lislet Geoffroy
- Davy Enault, Professeur de sciences physiques, Lycée Lislet Geoffroy
- Brigitte Grondin-Perez, Professeure des universités en énergétique, génie des procédés, Université de La Réunion
- Guillaume Hoarau, Professeur de philosophie, Lycée Lislet Geoffroy
- Pierre-Olivier Lucas de Peslouan, Maître de Conférences en génie électrique, électronique, photonique et systèmes, Université de La Réunion
- Béatrice Morel, Maîtresse de Conférences en Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement, Université de La Réunion
- Alexis Parmentier, Professeur des universités en sciences économiques, Université de La Réunion
- Julien Sautron, Professeur de mathématiques, Lycée Lislet Geoffroy
- Majed Trabelsi, Professeur d'anglais, Lycée Lislet Geoffroy

Article 2 : La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 04 MAI 2022

Par délégation du Président de l'Université,
Le Président de l'université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

